

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Novembre

Explosion au Commissariat de police

DE LA RUE DES BONNS-ENFANTS

Nous lisons dans le *Petit Parisien* :

Six mois de tranquillité avaient pu faire croire à la population parisienne que l'ère de la dynamite avait enfin cessé, que les anarchistes faisaient rien.

Il n'en était rien, malheureusement.

Un événement imprévu vient de nous le prouver. Un attentat dont les conséquences ont été plus désastreuses, plus terribles encore qu'elles ne l'avaient été rue de Clichy, puis boulevard Magenta, a été commis, mardi matin, au centre même de Paris.

Ceux contre lesquels il était dirigé n'ont pas été atteints comme dans les précédents cas.

Ce sont de malheureux agents de police qui en ont été les victimes.

On compte à l'heure actuelle cinq morts et plusieurs blessés.

Voici dans quelles circonstances cette épouvantable explosion s'est produite.

On sait que l'administration des mines de Carmaux a son siège 11, avenue de l'Opéra.

Dans cet immeuble se trouvent également la Société de constructions économiques et divers locataires.

Vers dix heures du matin, le sous-brigadier des gardiens de la paix du premier arrondissement, nommé Fomarin, apercevait sous le porche, dans le couloir près de la porte d'entrée, une marmite de fonte dont la présence en cet endroit lui parut singulière.

Sachant que le baron Reille avait reçu récemment une lettre comminatoire, il en vint à penser que ce colis contenait peut-être un engin explosif.

Pénétrant dans la maison, il interpella le concierge.

Celui-ci lui répondit qu'il ignorait ce que renfermait cette marmite et qu'il ne savait pas davantage qui l'avait placée là.

Elle avait dû être déposée là que depuis fort peu de temps, car le concierge venait de terminer seulement le nettoyage de la porte et du corridor.

Le sous-brigadier accompagné de l'agent Réaux prit l'engin sous son bras, et avec les plus grandes précautions, il le porta au commissariat de police du quartier du Palais-Royal, 21 rue des Bons-Enfants.

A peine l'avait-il placée sur le bureau des inspecteurs, qu'une formidable détonation, semblable à une véritable salve d'artillerie, retentissait.

Presque aussitôt une grêle de débris de carreaux, d'éclats de bois, de poutrelles, de gravats tombait dans la cour.

Que se passa-t-il exactement, on ne le saura jamais. Ce dut être effroyable.

Quand la foule accourue au bruit de la détonation, pénétra dans la cour, elle assista à un spectacle terrifiant.

Des gens descendaient dans les escaliers en poussant des cris épouvantables.

Le mur de façade derrière lequel se trouvent les bureaux où l'explosion venait de se produire était en partie démolie.

Par le trou béant, on apercevait les tables, les bancs, les chaises, les boiseries, brisés ou renversés.

Le plancher du dessus était également éventré. Pas une fenêtre n'était restée intacte.

Des lambeaux de rideaux pendaient aux croisées.

Les escaliers étaient démolis et recouverts de débris.

La commotion avait été si forte que dans tout le quartier elle avait été ressentie. Presque tous les immeubles de la rue ont souffert de la catastrophe.

Quatre victimes gisaient sous les décombres, le sous-brigadier Fomarin qui avait apporté la boîte : un détenu qu'on interrogeait et dont on ignore le nom, le gardien de la paix qui l'avait amené et dont on saura plus tard l'identité et enfin le secrétaire de M. Porée, M. Pousset.

L'inspecteur Trouteau, avait été lancé par la force de l'explosion contre la porte du cabinet de M. Pousset.

C'est là que son corps, horriblement mutilé, a été retrouvé. Les jambes étaient complètement broyées et ne formaient plus qu'une masse informe.

La peau de son visage et le cuir chevelu étaient complètement arrachés, le nez n'existait plus, une oreille pendait sanguinolante.

Le ventre était ouvert, laissant voir les intestins.

Malgré l'état pitoyable dans lequel il se trouvait, le malheureux inspecteur respirait encore.

Un interne de l'hôpital Saint-Louis qui était accouru avec une voiture des Ambulances urbaines l'a transporté à l'Hôtel-Dieu.

Quant aux autres victimes dont les corps gisaient sous l'amoncellement des matériaux, il fut impossible de les retirer à ce moment.

— Souffrez, baron, puisque le maréchal n'est plus ici, que nous nous rendions promptement en route pour Fontainebleau. J'y dois porter des communications du plus pressant intérêt.

— De la part du duc de Savoie ?

— Si le maréchal est encore libre, il les accueillera certainement avec émotion, et des ordres vous seront probablement expédiés promptement.

— Oui, allez ! Vous trouverez auprès du duc son secrétaire Hébert... Adieu, messieurs.

Laffin et Marcel retrouvèrent dans la cour leurs deux compagnons, et se hâtèrent de franchir le pont qui rattachait le château à la ville.

On n'écoula point cette fois Gargantua, qui réclamait à grands cris un quartier de bœuf gras du Morvan, assaisonné de moutarde de Dijon, avec du fromage d'Époisse.

— Quand nous aurons mis quelques lieues entre le baron de Lux et nous, dit Laffin, nous songerons à déjeuner.

Ils prirent par une ruelle, le long des remparts jusqu'à la porte Guillaume, qu'ils franchirent, et bientôt ils trottaient sur le chemin de Paris.

Une montée fit ralentir l'allure à leurs chevaux.

— Ah ! s'écria Laffin, voici l'éminence boisée dont m'a parlé le baron de Lux. Ses bombards portent loin si elles atteignent le sommet.

La montée était d'un quart de lieu au moins, seulement elle était peu sensible.

Arrivés presque au haut du long mamelon, Laffin, qui marchait en avant avec Marcel, s'étant retourné par hasard du côté de Dijon, poussa un cri strident et enfonça l'épée dans le ventre

de son cheval. En dehors des victimes que nous venons d'énumérer, on cite encore M. Fagau secrétaire-suppléant, M. Réaux, l'agent qui accompagnait le brigadier Fomarin, M. Emile Garin, garçon de bureau de la Compagnie des Mines de Carmaux, et enfin M. Benoist, libraire, rue Montmartre, qui se trouvait dans ses magasins au moment de l'explosion et a été grièvement blessé à la mâchoire inférieure par des éclats de verre.

Les dégâts

Dans la maison où l'explosion s'est produite, les dégâts sont considérables.

Les maisons situées de l'autre côté de la rue ont également beaucoup souffert. Dans le restaurant Duval, trois milliers d'assiettes ont été brisées.

A l'Hôtel-Dieu

A trois heures et demie, nous avons fait prendre des nouvelles de M. Trouteau, l'inspecteur qui a été blessé, M. Trouteau a dû subir l'amputation de la jambe gauche.

Son état est toujours considéré comme étant désespéré.

Récit du gardien de la paix Cartier

— Je passais en compagnie d'un de mes collègues, avenue de l'Opéra, à la hauteur de la rue des Pyramides, lorsque M. Anguenard, caissier de la Compagnie des mines de Carmaux, vint à moi.

— Venez vite, me dit-il, on a posé une bombe contenant probablement de la dynamite sur le palier des bureaux de la Compagnie. Votre devoir, comme gardien de la paix, est de l'enlever et de la faire parvenir à la police.

Je suis monté à l'entresol et j'ai pris l'engin que M. Anguenard m'a recommandé de tenir toujours dans la position horizontale.

C'était une marmite ronde, en fonte. Elle avait à peu près vingt-cinq à trente centimètres de diamètre. Le couvercle était réuni à la marmite par un cercle en fer de trois doigts de largeur environ, qui fermait hermétiquement l'engin.

Le dessous était muni d'une poignée en fer qui a dû servir à transporter la machine infernale.

Aucune mèche n'était apparente.

Bien que j'ai eu la marmite pendant plusieurs minutes dans mes mains, je n'ai entendu aucun bruit produit par un mouvement d'horlogerie.

L'engin pouvait peser environ quinze livres.

J'allais l'emporter au commissariat lorsque j'ai rencontré le sous-brigadier Fomarin et l'agent Réaux, qui s'en sont chargés.

Les deux malheureux sont morts !

Il s'en est peu fallu que moi et le collègue qui m'accompagnait ne fussions les victimes.

de son cheval.

Il venait d'apercevoir, sur les remparts du château de Louis XI, plusieurs éclairs suivis de fumée.

Presque au même instant, les boulets sifflèrent aux oreilles de nos cavaliers, les uns balayant la route devant eux, les autres s'enfonçant dans le bois à leur côté, en coupant avec un bruit sec les troncs des arbres et les branches.

Les détonations des canons ne leur arrivèrent que quelques secondes après, au faite même de l'éminence.

Gargantua poussait des r Teufel sans nombre, en éperonnant son coursier à la suite de Michel.

IX

ARRESTATIONS

— Mort de Dieu ! s'écria Laffin, ce sont les bombards de M. de Lux. Ventre à terre, et que le pli du terrain nous couvre.

Mais, en même temps que nos fugitifs avaient entendu les premières détonations, de nouveaux boulets sifflaient en ricochant, à leurs côtés, et étaient suivis d'autres explosions.

Heureusement qu'ils en furent quittes à peu près pour quelques éclaboussures. Seul, Gargantua reçut un éclat de pierre dans le dos.

— Ah ! der Teufel ! hurla-t-il, se croyant touché par un des projectiles.

Mais, comme il put dévaler ainsi que les autres et sans choir, l'éminence fatale par son versant opposé, il se sentit bientôt rassuré.

On était à couvert, et l'on n'avait désormais plus rien à craindre de l'artillerie dijonnaise. Aus-

L'Enquête

Dès que la nouvelle de la catastrophe a été connue à la Préfecture de police, le préfet, M. Lozé, a immédiatement averti M. Athalin, juge d'instruction, qui est arrivé presque en même temps que lui rue des Bons-Enfants.

MM. Loubet, président du Conseil, ministre de l'Intérieur ; Ricard, ministre de la Justice ; Quesnay de Beaurepaire, procureur général, etc., sont venus sur le lieu de la catastrophe, procéder à une première enquête et se rendre compte de visu de l'explosion.

L'Impression à la Chambre

L'épouvantable explosion de la rue des Bons-Enfants, a provoqué dans les couloirs une émotion considérable.

Vers deux heures, M. Jules Roche, ministre du Commerce, qui arrivait du théâtre de l'explosion, donnait des détails qui ont provoqué la stupeur générale. Il disait :

Les cadavres qui se trouvent dans les bureaux du commissariat sont rapetissés, comme fondus. Ils sont ramassés en morceaux informes et il semble que les os appartiennent à des cadavres, enfouis depuis plus de six mois !

Dans les murs du commissariat et même à l'extérieur, dans la cour, on trouve des morceaux de fer ou d'os, des morceaux de cervelle et des fragments de la boîte crânienne, tout cela incrusté avec une force incroyable. On ne saurait voir un spectacle plus abominable. On m'a montré, dès mon arrivée, le cadavre de l'agent qui a apporté la marmite au commissariat. Je n'ai pu m'empêcher de crier : « Ça, un cadavre ? » De fait, c'était je ne sais quoi d'informe, quelque chose comme un étrange morceau de bois.

On m'a montré ensuite tout ce qui restait du malheureux secrétaire de police : il ne restait que deux jambes ; on a reconnu qu'elles appartenaient au secrétaire parce que dans la poche du pantalon adhérent aux lambeaux des jambes, on a retrouvé la carte qui donnait droit à la franchise dans les omnibus.

Quant à l'employé de la Compagnie de Carmaux qui a accompagné l'agent au commissariat on l'a reconnu à la livrée bleue qu'il portait et dont quelques lambeaux ont été retrouvés dans les chairs.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 8 novembre

LA DYNAMITE A PARIS

M. Reinach, rappelant brièvement l'attentat qui fait l'objet de toutes les conversations, de-

si, tout en galopant, Gros-Michel plaisantait le reître sur la peur qu'il avait eue.

— Oh ! non, bas beur, moi ! répondit avec flegme le Brandebourgeois. Le sort bréidit bar la maudite sorcière, il édre rombu maindenant, ch'avre bendu l'autre.

— Mais vous n'avez pas moins, capitaine, jeté un juron d'angoixié...

— Ia... ch'avre graint seulement de ne bas buvoir têcheuner, et ch'avre si pon abbédit, mein Gott !

Laffin, de son côté, se félicitait d'avoir quitté Dijon si promptement.

— Ce n'est pas à en douter, dit-il à Marcel, le messenger du duc de Savoie nous marchait sur les talons, et il a remis sa lettre à de Lux. Renazé aura cédé aux menaces et parlé.

Nous saurons plus tard ce qui était arrivé à Renazé.

Quant à la cause de la canonnade, c'était bien celle devinée par Laffin.

A peine, en effet, nos cavaliers eurent-ils disparu, à Dijon, dans la petite rue qui les avait menés à la porte Guillaume, qu'un chevaucheur savoisien, couvert de poussière, s'était présenté devant le vieux château.

On avait introduit ce messenger auprès du gouverneur par intérim, qui poussa une exclamation de fureur en lisant la lettre du duc.

— Comment ! s'était écrié le baron, Laffin nous trahit.

— C'est indubitable, monseigneur, avait répondu le messenger, puisqu'il s'est mis en route pour Fontainebleau avec le favori du roi. D'ailleurs,

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 94

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

VIII

FUITE ET POURSUITE, BALLES ET BOULETS

— Le signal du soulèvement, car tout est prêt... Ah ! ils seront bien reçus, les gens du roi, je vous le promets.

— En effet, moi et mon ami que voici, nous arrivons de Savoie, et dans tout le Mâconnais, le Chalonnais et le Dijonnais, nous avons remarqué des préparatifs non équivoques.

— Avez-vous observé les canons sur les remparts ?... Et, tenez, vous pouvez voir, sur les murs de ce château, des bombards de calibre, pouvant lancer des boulets de cinq cents livres, sans compter les canons de bronze et les bombes à grosses grenades.

— Voici, en effet, un formidable rempart devant nous.

— Du fer à cheval, je balayerais la route jusqu'à l'éminence boisée que vous apercevez au loin.

mande au gouvernement une déclaration nette et catégorique de son énergie dans les mesures de répression qu'il se propose de prendre. (Applaudissements sur presque tous les bancs).

M. Gabriel, qui choisit ce moment pour faire un mot, soulève d'unanimes protestations.

M. Floquet dit que certaines choses tombent au-dessous de toutes les répressions. (Applaudissements sur presque tous les bancs).

M. Loubet, d'une voix profondément attristée, commence le récit des faits maintenant connus du public.

Il est applaudi par tout le centre et une partie de la gauche.

Lorsque le tumulte est un peu apaisé, M. Loubet déclare que de tels attentats ramènent à la barbarie et qu'un peuple serait perdu s'il ne les réprimait énergiquement.

Le gouvernement montrera toute l'énergie nécessaire. Il demandera une législation sévère contre ceux qui, par la parole ou par les écrits, excitent au vol, à l'incendie et au meurtre.

M. Gabriel, qui vient d'interrompre, est hué à deux reprises.

Le ministre descend de la tribune en affirmant énergiquement que le gouvernement ne faillira pas à son devoir.

M. Delafosse, transformant la question en interpellation, déclare que c'est la faiblesse du gouvernement actuel qui est la cause de cette situation troublée et de ces crimes épouvantables.

Il invite la Chambre à juger la politique du ministère, qui se propose trop tard maintenant d'être énergique, et il dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, attribuant à la faiblesse du gouvernement le danger social, invite les ministres à se retirer. »

M. Ferroul proteste au nom des socialistes contre les accusations portées contre eux et répudie les violences des anarchistes, avec lesquels le parti socialiste n'a rien de commun, dit-il.

M. Loubet déclare accepter l'ordre du jour Arène, dont voici le texte exact : « La Chambre, indignée des actes odieux qui viennent de se produire, et confiante dans la vigilance et la fermeté du gouvernement pour en empêcher le retour, passe à l'ordre du jour. »

La division est demandée. Ces mots : « la Chambre, indignée des actes odieux qui viennent de se produire », sont adoptés à l'unanimité de 560 votants.

La seconde partie, celle qui contient l'expression de la confiance de l'Assemblée, est adoptée par 359 voix, contre 94.

L'ensemble est ensuite voté.

SÉNAT

Séance du 8 novembre

L'ARMÉE COLONIALE

Le Sénat reprend la discussion sur le projet de créer une armée coloniale. On sait qu'à la dernière séance il avait rejeté, malgré le gouvernement, un amendement tendant à rattacher les troupes coloniales au ministère de la guerre.

Cette fois, conformément à ce premier vote, il adopte les conclusions de la commission qui établissent le rattachement des troupes coloniales au ministère de la marine.

Cela fait, le Sénat renvoie la suite de la dis-

son secrétaire Renazé...

— Oui, le duc me le manda... Holà, qu'on appelle le capitaine des boufeux.

L'officier d'artillerie s'était présenté, de Lux lui avait ordonné de lancer des bordées sur les quatre cavaliers.

— Comment vous nomme-t-on, l'ami ? demanda le baron au messager.

— Claude le Lorrain. Je suis lansquenet

— Vous n'en portez point le costume.

— Ces cavaliers ne doivent point me reconnaître, car je me rends à Fontainebleau comme eux.

— Pour y voir le maréchal.

— J'ai une autre mission. Le révérend père Daubigny m'a chargé d'une lettre pour la marquise de Verneuil.

— Henriette d'Entragues. Serait-elle aussi du complot.

— Je l'ignore, monseigneur.

— Dans tous les cas, son frère, le comte d'Augvergne, est des nôtres, et bien qu'il soit également à Fontainebleau, il brûle de faire lever les boucliers à ses partisans en province.

La canonnade n'ayant abattu aucun des quatre cavaliers, le baron de Lux fit monter à cheval une vingtaine d'hommes de la compagnie de gens d'armes, affectée alors à chaque prince, officier de la couronne et gouverneur de province. Mais cela demanda du temps, et la troupe dut revenir au bout de quelques heures d'une poursuite infructueuse.

Nos quatre voyageurs atteignirent Fontainebleau le surlendemain dans la soirée.

Comme ils approchaient du château, un gentil-

homme à sa prochaine séance, la commission ayant besoin de délibérer à nouveau sur les articles suivants.

Après avoir voté la convention entre la Suisse et la France pour la réglementation de la pêche dans les eaux frontalières, le Sénat s'ajourne à jeudi et lève la séance.

AU DAHOMEY

On télégraphie de Marseille que le *Soleil du Midi* a publié une lettre très importante de l'agent à Wydah d'une grande maison allemande. Cette lettre, adressée à un de ses amis de Marseille, éclaire d'un jour intéressant les agissements des diverses nations européennes avant et pendant la campagne actuelle.

L'agent allemand proteste d'abord vivement contre l'accusation de la presse française représentant les Allemands comme ayant fourni toutes les munitions à l'armée de Béhanzin. Voici, du reste, le texte exact des passages les plus intéressants.

« Nous avons fait là-bas ce que vous avez fait vous-mêmes. Les Portugais, les Anglais et les maisons françaises de Marseille ont, comme nous, expédié des armes de rebut d'Europe, et le *Tay-gète* a débarqué, dans l'avant-dernier voyage, 251 colis contenant des chassepôts et des fusils Gras.

« Nous n'avons vendu, nous, que de la poudre de Hambourg ; les remington, manlicner, etc., sont venus de Manchester, de Lisbonne et de Lagos. Les canons Krupp ont été vendus non pas à Béhanzin, mais à Candido, qui les avait d'abord achetés pour le compte des Egbas, mais qui les a livrés ensuite à Béhanzin, qui lui en donnait un meilleur prix.

« Au mois d'août, le gouverneur de Togo nous intimait l'ordre de n'exciter en rien les susceptibilités du gouverneur français à Porto-Novo, et, pour ne pas porter ombrage à la France, nous avons même renoncé à fournir des armes à Nino Juarez, grand cabecère d'Allada. Enfin, le gouvernement allemand nous passait l'ordre de nous mettre à la disposition du commandant des troupes françaises s'il pouvait utiliser nos renseignements. Par trois fois Juarez demanda notre protectorat : on n'en tint aucun compte. »

Le même correspondant indique que les Dahoméens, que ses agents ont vu camper à Allada, étaient sans vivres et sans munitions, et que l'armée de Béhanzin est dirigée d'après les conseils de Candido-Augusto Juarez, métis portugais ; William, noir anglais, et le krumen Bazudo, cédé jadis au roi par M. Bayol. Les Dahoméens du camp d'Allada étaient fort indisciplinés et n'ont pas voulu suivre le plan de Juarez, qui voulait se porter sur Daokoli et Porto-Novo dès que le colonel Dodds aurait atteint Tokoué, pour couper les ravitaillements.

L'arrivée du « Thibet »

Marseille, 8 novembre.

A sept heures s'est présenté à la passe-nord du port de la Joilette, le *Thibet*, rapatriant les soldats malades et blessés de la colonne Dodds.

A mesure qu'avance le paquebot, on distingue, le long des bastingages, nos braves soldats coiffés de leurs casques blancs et revêtus d'uniformes divers.

homme à cheval, en tenue de voyage et suivi d'un écuyer, déboucha d'une avenue voisine. Ce gentilhomme se dirigeait comme eux vers la résidence royale.

En l'apercevant, Gargantua poussa un cri de surprise.

— Ah ! che le gonnais, celui-là, ajouta-t-il. C'est mossié t'Augigné.

— M. d'Aubigné, s'écria Marcel à son tour. Il reviendrait vers le roi.

— Ah ! che me rabbelle, der Teufel. Au château d'Usson, il me menaçait de me pendre. Mais che ne le grains blus... Bonchur, mossié t'Augigné.

Le gentilhomme calviniste salua et dit :

— Mais, si je ne me trompe, c'est le capitaine Gargantua.

— Ia, ia, et voici le bedit Marcel, vos savez, le bedit Marcel du poug de Pailhat,

— Mais je connais parfaitement monsieur de Fontaine. Je l'ai revu à Fontaine-Française, où il a sauvé le roi.

— Monsieur d'Aubigné je ne l'ai jamais quitté, dit Marcel, du moins volontairement.

— C'est un reproche, je crois, mais tranquillisez-vous, je viens me ranger de nouveau à ses côtés.

— J'en bénis le ciel, monsieur.

— Pour deux causes. J'ai vu, à mon château de Mailleisais que, me croyant prisonnier à Limoges, il avait mis à part quelques bagues de la reine pour payer ma rançon, et je n'en veux pas, d'autant plus que je n'ai jamais été prisonnier, bien que j'eusse bataillé là-bas dans les dernières émotions. Ensuite, à cause de ces émotions mêmes et

Il faut avouer que l'impression première est particulièrement pénible : les uniformes sont vieux et sales, on voit qu'ils ont fait campagne, les hommes ont la figure fatiguée, jaune, les yeux éteints, les traits amaigris et tirés par la fièvre, les mains et la face exsangues ; quelques-uns sont même arrivés à la dernière période de la débilitation.

Sur cent trente soldats passagers, il y a une bonne moitié de malades, l'autre moitié comprend les blessés dont les blessures ne sont pas graves et en voie de guérison.

A Daïar, le *Thibet* a débarqué une centaine de Sénégalais.

Le commandant du *Thibet* nous présente, dit le correspondant du *Petit Parisien*, aux deux officiers qui conduisent le détachement et dont l'un, le lieutenant Combe, a fait toute la campagne, de Porto-Novo à Poguessa, point atteint le 6 octobre, après le passage de l'Ouémé.

L'entretien ne tarda pas à prendre un tour fort intéressant, émaillé par les réparties d'un jeune sous-officier de l'artillerie de marine, blessé à la jambe, très gai et fort au courant aussi.

Tous deux nous racontent d'abord leurs marches à travers la brousse, de Porto-Novo à l'Ouémé, marche très pénible à travers des bois, où il faut se frayer un passage à coups de hache et de serpe.

Les premiers jours, on ne rencontrait que des femmes dans les villages. Les Dahoméens avaient abandonné leurs moitiés pour rejoindre l'armée de Béhanzin qui a incorporé tous ses sujets.

Malgré les pénibles difficultés de la route, la colonne est à ce moment pleine d'entrain.

Le premier combat sérieux, désiré par tous, est celui de Dogba : le clairon vient de sonner le réveil et les hommes vont préparer le café quand, de chaque arbre de la forêt, partent des coups de fusil.

Le cri « Aux armes » se fait entendre. La légion étrangère se forme en carré, l'infanterie de marine prend position et le combat et la fusillade commencent : les feux de salve hachent les arbres, et les noirs qui se sont réfugiés derrière les troncs sont bientôt renversés.

Les Dahoméens quittent alors la forêt et s'avancent sur nous ; c'est un vrai corps à corps ; on les perce à coups de baïonnette.

Le soir, leurs cadavres jonchaient le sol, et on a dû élever un immense bûcher sur lesquels on les a placés, puis on les a imbibés de pétrole et on a mis le feu à ce brasier humain, qui flamba pendant toute une journée.

Les Dahoméens se battent avec vigueur et attaquent toujours les premiers. Les célèbres amazones n'ont peur de rien ; elles s'avancent à trois pas de nos lignes.

— La colonne expéditionnaire est donc très aguerrie au feu ? demandons-nous au lieutenant.

— Nos hommes sont admirables, répond-il ; quand le clairon sonne au combat, tout le monde est sur pied en un instant, même les fiévreux.

Le but de tous est d'atteindre Abomey, et cette perspective donne du courage aux plus faibles.

Le colonel Dodds, toujours au premier rang, donne un magnifique exemple. On ne sait pas comment il n'a pas été tué cent fois. Il est merveilleux d'entrain et communique la confiance aux hommes, à qui il prodigue les encouragements et les bonnes paroles. Les soldats sont très enthousiastes de l'avoir pour chef de l'expédition.

des complots dont j'ai entendu parler, je viens lui offrir mes services, quoiqu'il ait abandonné la vraie foi pour aller à la messe.

— C'est ce qui s'appelle agir en gentilhomme loyal et dévoué.

— Par la Passion, répliqua vivement le rigide religieux, ce n'est pas le roi apostat que mon bras servira, mais seulement l'ami.

D'Aubigné fut accueilli à bras ouverts par son royal compagnon de guerre, qui lui avait écrit jadis jusqu'à quatre lettres, sans pouvoir le décider à revenir à la cour. Dès lors, il ne quitta plus Henri IV.

Marcel s'était fait aussitôt annoncer chez le roi qui le reçut avec Laffin.

— Sire ! s'écria ce dernier en se jetant aux pieds de Henri, pardon ! pardon !

— Ah ! fit le roi en levant les yeux au ciel, que je voudrais donc que le maréchal me criât cela du fond de son cœur.

— Il est trop orgueilleux, Sire ! dit Laffin en se relevant.

— Las ! c'est vrai. Je n'en puis rien tirer depuis qu'il est ici. Je l'avais pourtant embrassé à son arrivée... Je voudrais le sauver, et ce sont toujours les mêmes colères de sa part, la même obstination, les mêmes paroles hautes et fières.

En effet, le maréchal avait reçu très froidement les caresses de son souverain, ce qui déplût beaucoup à ce dernier.

Dès lors, Biron ne vit plus autour de lui que des visages glacés. Peu de gens l'abordaient, on lui parlait à peine. Un autre se serait cru perdu, mais il était si présomptueux.

— Avec lui, nous dit un marsouin, on marcherait trois jours, même avec le ventre vide.

Sur le gaillard d'avant du *Thibet*, le groupe des soldats de la légion étrangère est massé. Nous allons au milieu d'eux. Pas une plainte n'est formulée sur le service des approvisionnements. Par exemple tous sont unanimes à déclarer que le climat est horriblement malsain surtout pour les hommes n'ayant presque pas de vêtements de rechange. Quelques-uns rentrent couverts du pantalon de treillis avec lequel ils ont franchi à gué l'Ouémé et puis il faut payer le tribut à l'humidité de la brousse. On est souvent dans l'eau jusqu'à mi-jambe. N'importe, on va de belle humeur.

Tandis que les officiers rendent hommage à la belle tenue de leurs troupes, les soldats à leur tour ne tarissent pas d'éloges sur les officiers et gradés qui, toujours debout, tandis qu'on fait coucher les hommes, servent de cible au tir plongeant des Dahoméens, dont les meilleurs tireurs montent aux arbres pour mieux viser.

A maintes reprises, dans les forêts, on s'est trouvé en face de lagunes infranchissables. Les soldats du génie montaient alors des radeaux sur lesquels passait toute la colonne. Ces radeaux, amarrés les uns aux autres, étaient remorqués par l'*Opale*, canonnière à vapeur démontable, dont les canons-revolvers balayaient les rives de l'Ouémé.

Dans certains villages, l'*Opale* a reçu une telle décharge des ennemis qu'on a retrouvé sur sa coque les traces de 255 balles.

C'est ainsi qu'on est allé jusqu'au gué de Touhoué, à travers un chemin pareil à celui décrit par Stanley dans son ouvrage sur l'Afrique.

Les attaques des Dahoméens ont toujours été très vigoureuses et imprévues. Nos troupes n'en sont pas moins toujours prêtes à tout événement et commencent à se familiariser avec la tactique de cet harcelant ennemi.

Personne n'a vu encore Béhanzin ; en revanche tous nos soldats ont eu en face d'eux un certain nombre de blancs qui menaient les noirs au combat, et manœuvraient ces jours derniers, quelques pièces de canon mises en batterie par l'armée dahoméenne.

On a remarqué, sur chaque champ de bataille, de nombreuses bouteilles de genièvre de marque anglaise, vides naturellement.

Les amazones

« Il n'est pas étonnant que les amazones soient si ardentes contre nous, on les gorge d'alcool avant l'attaque, dit en riant un spahis, mais ce sont cependant de rudes femmes, pas jolies, mais toutes jeunes et avec ça se moquant de nous et nous traitant de la bonne façon dans leur baragouin barbare. »

Le service de ravitaillement s'est bien opéré, du reste, l'esprit général de la colonne est excellent si nous en jugeons par les conversations des repatriés du *Thibet*.

Les blessés arrivés ici ont été frappés à Obédé et à Akonnen. Ils sont redescendus à Porto-Novo sur une canonnière, de là ils ont gagné Kotonou où on les a embarqués du wharf sur le *Thibet* au moyen de paniers suspendus à des grues, de la même manière qu'on embarque les chevaux.

Ils vont passer une visite de détail au Fort-Saint-Jean et les plus malades seront dirigés sur l'Hôpital militaire.

Tous sont unanimes à dire que tant qu'Abomey ne sera pas pris et Béhanzin réduit à l'impuis-

La comtesse de Rossi, sa sœur, lui écrivit de s'enfuir, s'il en était temps encore.

Henri lui offrit un moyen plus honorable de se sauver. Il était disposé à user de sa clémence à son égard, pourvu qu'il fit lui-même l'aveu de son crime.

La veille, il l'avait mené dans les jardins du château. Après quelques propos assez indifférents, il entama le discours sur les sujets de mécontentement qu'il avait du maréchal, et lui dit que, pourvu qu'il ne déguisât rien, il en serait quitte comme la première fois, à Lyon, pour le repentir de ses fautes.

— « Si je vous exhorte, ajouta le roi, à déclarer vous-même tout ce que vous avez fait contre mon service, c'est pour empêcher que d'autres ne prennent connaissance d'une affaire qui vous serait désavantageuse. »

C'était un avertissement. Ces autres c'étaient messieurs du Parlement.

Mais le maréchal, qui était loin de s'imaginer que Laffin le trahissait, et que celui-ci pouvait d'un moment à l'autre revenir de Savoie, répondit avec arrogance.

— « Je suis venu non pour me justifier, mais pour connaître mes accusateurs. Je n'ai nul besoin de pardon, attendu que je ne suis pas coupable... J'espère même, Sire, que vous ferez justice de mes calomnieux, autrement je le ferais moi-même. »

Quoique cette réponse altière aggravât encore l'offense, Henri se borna à lui dire avec bonté :

(A suivre).

sance, on ne pourra rien espérer ; mais que la prise d'Abomey fera une telle impression sur les esprits des indigènes qu'elle entraînera sûrement la fin de la guerre... Finalement, l'impression qui se dégage de tous les témoignages recueillis à bord, c'est que les Dahoméens sont beaucoup plus valeureux que nous ne le pensions, ce qui rend fort dure la tâche du courageux colonel Dodds et de ses vaillants auxiliaires.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les victimes de l'orage dans le Lot

On a distribué mardi, aux députés, un projet tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1892, un crédit de 250,000 fr., destiné à venir en aide aux cultivateurs du département du Lot, victimes de l'orage du 31 octobre 1892.

Elections consulaires

Les commerçants patentés de l'arrondissement de Cahors, sont convoqués pour le dimanche 11 décembre prochain, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Cahors, pour l'année 1893, au nombre de 3.

Ces élections auront lieu simultanément.

Les membres à remplacer sont :

Juges titulaires : MM. Bach et Greil.

Juge suppléant : M. Martin.

Lycée Gambetta

Par arrêté ministériel du 6 novembre 1892, M. Baussmann, ancien boursier d'agrégation, est nommé professeur d'allemand au lycée de Cahors (emploi nouveau).

Collège de jeunes filles

Un congé d'inactivité est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à Mme Weiss, née Colin, ancien professeur de sciences au collège de jeunes filles, à Cahors.

La rue des Ecoles

Depuis mardi matin, les ouvriers du Syndicat des Terrassiers sont occupés à l'ouverture de la rue des Ecoles.

D'un autre côté, l'administration communale s'est abouchée avec la Chambre syndicale des ouvriers tailleurs de pierre et maçons, et lui a concédé la construction du mur en bordure sur cette rue.

Convocation

Les membres du *Parti ouvrier Cadurcien* sont prévenus qu'à cause de la représentation théâtrale de vendredi, la réunion hebdomadaire du groupe aura lieu jeudi, 10 novembre, à 8 heures.

Anciens militaires de 14 ans de service

Une réunion aura lieu dimanche à 2 heures du soir, maison Tardieu, rue St-André.

Il serait bon que personne ne manque à cette réunion pour y signer une pièce importante.

Postes et Télégraphes

Le bureau télégraphique de Cahors sera prochainement pourvu de l'appareil Baudot, à transmission rapide.

Tout récemment, l'inventeur, M. Baudot, ingénieur des télégraphes, est venu lui-même à Cahors pour étudier sur place les conditions dans lesquelles pourrait être établi l'appareil qui porte son nom.

A partir du 1^{er} décembre prochain, le courrier de Cahors à Castelnau est supprimé. Il sera remplacé par un courrier de Lalbenque (gare) à Castelnau, lequel fera trois fois le service dans la même journée entre le bureau de Castelnau et la gare de Lalbenque.

Monte de 1893

L'itinéraire de la commission chargée d'examiner, au point de vue du cornage et de la fluxion périodique, les étalons appartenant aux particuliers destinés à faire le service de la monte en 1893 est fixé ainsi qu'il suit :

Cahors, 20 novembre 1892, à 2 heures du soir, place de la gare.

Figearc, 19 novembre, à deux heures du soir, place de la gare.

Gourdon, 21 novembre, à 7 heures du matin, place de la gare.

Arrestations

Les gendarmes ont arrêté aux Sept-Ponts, le nommé V..., journalier à Cahors, rue Mascoutou, pris au moment où il portait un sac de phosphate.

Lundi, la nommée Hironnelle Jeanne, dite *Belalbresse*, fille soumise, demeurant rue du Portail-de-Augustins, s'introduisait dans la maison de M. Carbonel, avocat, sous prétexte de mendier.

Elle en sortait avec une paire de bottines qu'elle venait de voler, et après les avoir vendues 4 fr. à un chiffonnier, elle se rendit à l'auberge Pigniol où elle se fit servir un bon repas.

C'est là que la police l'empoigna et la coffra aussitôt.

Lait fraudé

Lundi matin la police de notre ville a dressé procès-verbal à la femme Barry, de Bégoux, marchande de laiti, pour avoir additionné sa marchandise de 20 0/0 d'eau.

Depuis quelques jours, la femme Barry était surveillée. Le 12 octobre dernier, en effet, cette femme aurait cédé du lait à la fille Marie Andrieux, de Cavaniès, qui l'aurait revendu ; mais ce lait avait été saisi et on avait constaté qu'il contenait 10 0/0 d'eau. Procès-verbal avait été dressé contre Marie Andrieux qui, pour sa défense, avait déclaré d'où elle tenait le lait et avait affirmé l'avoir vendu tel qu'il lui avait été cédé. L'éveil avait donc été donné à la police.

Du reste, la femme Barry est une récidiviste. Il est probable qu'à la prochaine audience correctionnelle, si Marie Andrieux est relaxée, il n'en sera pas de même de la femme Barry.

Gourdon

A l'audience de lundi, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

25 fr. d'amende, pour contrebande d'allumettes, à Laval, Jeanne, de Lamothe-Fénelon.

16 fr. d'amende aux nommés Rey, de Gramat, et Vergnes, de Cressensac, pour délit de chasse.

24 heures de prison, pour vol de truffes au préjudice de M. Gagnebet, au sieur Lavergne, âgé de 22 ans, domicilié à St-Sozy.

Catus

M. Louis Brugalières, propriétaire, conseiller général, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Catus.

Marcilhac-du-Lot

Par décision ministérielle en date du 22 octobre dernier, une collection d'objets d'enseignement a été accordée à la commune de Marcilhac pour ses écoles de garçons et de filles.

Fumel

La foire a été belle. Les bœufs se vendaient aux cours des dernières foires ainsi que les moutons.

Les porcs gras de 40 à 42 fr. les 50 kilos.

Les porcs moyens de 35 à 60 fr. l'un.

Les porcelets de 13 à 30 fr. l'un. Quelques beaux sujets se sont vendus 38 fr. pièce.

La volaille de 50 à 55 cent. la livre.

Les lapins de 20 à 25 cent. la livre.

Les lièvres de 3 à 4 fr. l'un.

Les œufs 1 fr. la douzaine.

Le blé de 18 à 19 fr. l'hectolitre.

Le maïs de 10 à 11 fr. 50 l'hect.

Les noix de 11 à 15 fr. l'hect.

Mauroux

La foire n'a pas été importante. Les bœufs se sont vendus aux cours ordinaires. Les porcs gras de 38 à 40 fr. les 50 kilos. Les autres porcs de 12 à 25 fr. l'un. Les brebis de 19 à 30 fr. l'une. Les poules de 3 à 4 fr. 50 la paire. Les lapins de 20 à 25 cent. la livre. Les lièvres de 3 à 4 fr. l'un. Les œufs 85 cent. la douzaine. Les oies de 10 à 15 fr. la paire.

THÉÂTRE DE CAHORS

Vendredi 11 novembre 1891

Débuts de la troupe de M. J.-P. Guyot

LE

VOYAGE DE SUZETTE

Féerie-Opérette en 5 actes et 11 tableaux

AVEC LE CONCOURS DES CLOWNS

PRICE'S

Créateurs du VOYAGE DE SUZETTE au théâtre de la Gaîté de Paris

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Dernières nouvelles

Prise de Kana

La colonne expéditionnaire s'est emparée de Kana, la ville sainte, après une très vigoureuse résistance des Dahoméens.

Nous avons eu 11 tués et 42 blessés.

L'état sanitaire est très satisfaisant.

Le colonel Dodds promu général

A la suite de ces nouvelles, il a été décidé que le colonel Dodds, commandant le corps expéditionnaire, allait recevoir le grade de général.

ETUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, Avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n^o 10

VENTE

LICITATION EN UN SEUL LOT LES ÉTRANGERS ADMIS

Fixée au mercredi trente novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, sis au Palais de Justice de ladite ville, à midi précis, pardevant M^e Fieuzal, juge, à ces fins commis pour recevoir les enchères.

De divers immeubles, dépendant de la succession de Jean-Pierre Cammas, quand vivait, propriétaire à Rouby, commune de Nuzéjols et situés sur les communes de Boissières et de Nuzéjols.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt douze, enregistré, expédié et signifié.

Et à la requête de madame Aline Cammas, sans profession, et de Monsieur Jacques Agié, mariés, négociants, domiciliés tous deux à Cahors, le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, et encore comme tuteur datif des enfants mineurs, Daniel et Marthe Cammas, issus du mariage dudit feu Jean-Pierre Cammas et de Marie Molières, sa veuve, ayant constitué M^e Auguste Mazières pour leur avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Contradictoirement avec : 1^o Mo-

lières Augustin, propriétaire, demeurant à Calamane, pris en qualité de subrogé tuteur desdits mineurs Daniel et Marthe Cammas ; 2^o et Monsieur Relié Jean-Pierre, propriétaire et adjoint au maire de la commune de Gigouzac, y demeurant, pris comme tuteur ad hoc desdits mineurs, fonctions auxquelles il a été nommé et qu'il a acceptées par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenu sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Catus, le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, ayant pour avoué constitué, M^e Espéret, demeurant à Cahors.

Il sera procédé, le mercredi trente novembre courant, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, à midi précis, devant M^e Fieuzal, juge, à ces fins commis, à la mise aux enchères et adjudication publique, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit :

Désignation

Des biens à vendre telle qu'elle est faite au rapport de l'expert.

1^o Biens situés sur la commune de Boissières

1^o Un bois à Rouby, commune de Boissières, compris sous le numéro 1085, section C, du plan cadastral de ladite commune, contenant soixante-un are quarante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de deux francs cinquante-deux centimes, traversé par le chemin de fer.

2^o Une pâture au même lieu, comprise sous le numéro 1077 des mêmes plan et section, contenant vingt-cinq ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu de cinquante-cinq centimes.

Vigne attenant la pâture ci-dessus, numéro 1078 des mêmes plan et section, contenant un hectare, vingt-deux ares, soixante centiares, deuxième et quatrième classes, d'un revenu de dix-huit francs quatre-vingt-quinze centimes ; aujourd'hui en friche sur un hectare, huit ares, soi-

xante centiares et en terre dans le fond sur quatorze ares.

3^o Une terre passable et médiocre, comprise sous le numéro 1079 des mêmes plan et section, pour une contenance de vingt-six ares cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu de cinq francs trente centimes, plantée de noyers.

4^o Une terre bonne et passable, portée sous le numéro 1080 des mêmes plan et section, contenant vingt-un are cinq centiares, troisième classe, d'un revenu de quatre francs vingt-un centimes, plantée en noyers.

5^o Grange, sol et patus, à Rouby, compris sous le numéro 1081 des mêmes plan et section, pour une surface de un are quatre-vingt-dix centiares, première classe, d'un revenu de un franc trente-trois centimes.

6^o Terre bonne, passable et médiocre, portée sous le numéro 1072, des mêmes plan et section, pour une contenance de un hectare, soixante-deux ares cinquante centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de trente-trois francs quinze centimes ;

Cette terre est traversée par le chemin de service. Sur la partie comprise au-dessous du chemin de fer et longeant la route de Gourdon, il a été construit une maison, grange, étable, volière, four et fournil. Ces diverses constructions sont en très bon état.

La terre de bonne nature, sol et patus, entre la route de Gourdon et le chemin de fer, traversée par le chemin de service, est d'une contenance d'environ cinquante-six ares, soixante-seize centiares ;

La terre passable et médiocre comprise au-dessous du chemin de fer, est d'une contenance d'environ un hectare, cinq ares, soixante-quatorze centiares.

7^o Pâture aujourd'hui friche, bois et chataignerai, comprise sous le numéro 1071 P des mêmes plan et section, contenant un hectare, trente-deux ares, cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu de deux francs soixante-cinq centimes.

8^o Chataignerai, aujourd'hui bois, garnie d'arbres bois de stère, com-

pris sous le numéro 1070 P des mêmes plan et section, contenant environ quatre ares cinquante centiares.

Pré compris sous les numéros suivants : numéro 1117, contenant trois ares, troisième classe, d'un revenu de un franc vingt centimes ;

Pour le numéro 1118, d'une contenance de vingt-deux ares cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu de neuf francs ;

Pour le numéro 1119, d'une contenance de dix ares vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de quatre francs huit centimes ;

Pour le numéro 1121, d'une contenance de deux ares trente centiares, troisième classe, d'un revenu de quarante-six centimes ;

Ce pré compris au plan cadastral de la commune de Boissières, situé à Rouby, d'une contenance totale de trente-huit ares, a été converti en terre labourable de bonne nature.

2^o Biens situés sur la commune de Nuzéjols

1^o Un pré à Combe Nègre, porté au plan cadastral de la commune de Nuzéjols, section A, sous le numéro 352, pour dix ares soixante centiares, première et deuxième classes, d'un revenu de six francs onze centimes ;

Numéro 353, d'une contenance de onze ares, première classe, d'un revenu de huit francs quarante-sept centimes ;

Ensemble pour une contenance de vingt-un ares soixante centiares, de bonne nature.

2^o Pré aux Comdamines, formant deux parcelles séparées par la propriété Vaysset, comprise au plan cadastral section B, sous les numéros suivants :

Pour le numéro 161, d'une contenance de neuf ares soixante centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de trois francs vingt-huit centimes.

Pour le numéro 162, d'une contenance de six ares, troisième classe, d'un revenu de un franc quatre-vingts centimes ;

Pour le numéro 163, d'une contenance de seize ares soixante-dix centiares, première et troisième classes, d'un revenu de six francs soixante-onze centimes ;

Pour le numéro 169, d'une contenance de un are soixante centiares, deuxième classe, d'un revenu de quatre-vingts centimes ;

Ensemble pour une contenance de trente-trois ares quatre-vingt-dix centiares, non compris l'emplacement de l'ancien chemin qui se trouve compris entre les numéros 163 et 169 et a été converti en pré, d'une surface d'environ soixante centiares, ce qui porterait la contenance totale du pré à trente-quatre ares cinquante centiares environ.

Les immeubles ci-dessus décrits, qui dépendent de la succession dudit Jean-Pierre Cammas, sont situés sur les communes de Boissières et de Nuzéjols, canton de Catus, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens immeubles ci-dessus, a été dressé par M^e Mazières, avoué, et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour être tenu à la disposition du public, et où les parties intéressées et les adjudicataires, peuvent en prendre connaissance.

Mises à Prix

En conformité du jugement précité, les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de quatorze mille francs en sus des charges, ci. **14,000 fr.**

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué poursuivant soussigné. Cahors, le neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant, Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors le novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, F^o C^o, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année les Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Maran, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Maran, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10

jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

Le cœur d'Yvette

Une agréable surprise pour nos aimables lectrices. Après trois ans de silence, Jule Klein publie une nouvelle et ravissante valse pour piano : « Le Cœur d'Yvette », qui fait fureur à Paris. L'auteur de la plus jolie valse de monde « Fraises au Champagne » a répandu dans sa nouvelle œuvre, des trésors de mélodie, de sentiment et d'originalité, qui font du cœur d'Yvette le grand succès du jour.

Les amateurs de publications géographiques se réjouiront du contenu des 392^e et 393^e livraisons de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE. Elles renferment, en effet, une intéressante monographie du département d'Eure-et-Loir avec une splendide carte en couleurs hors texte et une série d'études importantes sur la géographie physique, politique et économique de l'Europe, sur sa géologie, sa flore, sa faune, son anthropologie. Ces travaux originaux, appuyés de nombreux tableaux statistiques du plus vif intérêt, sont l'œuvre de MM. Emile Lévassour, Hahn, Tronessart et Deniker. Une carte d'Europe en couleurs, hors texte, est insérée dans la 292^e livraison.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE. PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUR

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaur vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'Énergie lumineuse, l'Énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaur, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Échéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.

(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet. instit. Brochure de 34 pages... 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département... 5 fr. »

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction... 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire... 4 fr. »

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages... 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent... 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés... 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages... 2 fr. »

TABLEAU officiel des distances de chaque commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811... 4 fr. »

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire... 7 fr. »

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, directeur.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant original pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour mères et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

A VENDRE

MATÉRIEL DE BOULANGERIE EN TRÈS BON ÉTAT

Facilités pour le paiement S'adresser au Bureau du Journal

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle FOURNIER, professeur de piano, 91, boulevard Gambetta, se tient à la disposition des personnes qui désireraient s'entendre avec elle pour le prix et les heures des leçons.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulté.

PRIX MODÉRÉS

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M^{me} BERTHELOT, de l'Institut; HENRI WILHELM, prof. à l'École des langues orientales; F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine; A. GIBRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; H. LAURENT, bibliothécaire de la Faculté de médecine; C. A. LAISSANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, de l'Institut; A. WATZEL, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MONTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WATZEL, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES et des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de Bibliothèques, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMIRAUT & C^{ie} 61, Rue de Rennes, PARIS

DEMANDEZ chez LIBRAIRES

et à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.